

LE
Loiret
votre Département
Vous
DÉCLARE
SA
Flamme

LE 10
JUILLET

Le Relais
de la Flamme
Olympique
passera par

LE MALESHERBOIS



Plus d'informations sur
loiret2024.fr



#flammeloiret
f @ X in d

INFORMATION

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE MERCREDI 10 JUILLET 2024

**Stationnement interdit du mardi 9 juillet 14h
au mercredi 10 juillet 10h**

avenue du Général de Gaulle	place du Martroy
avenue Lévis Mirepoix	rue Saint-Eloi
rue du Docteur Boyer	rue de la République, du n°26 au n°76
rue de la République, du n°37 au n°1	rue de Boigneville, du n°2 au n°26
place de l'Hôtel de Ville	rue de Château-Vignon, du n°69 au n°71
rue Saint-Martin	rue des Collèges

Circulation interdite le mercredi 10 juillet de 6h à 10h

avenue du Général de Gaulle, à partir du n°25	place du Martroy
avenue Lévis Mirepoix	rue Saint-Eloi
rue du Docteur Boyer	rue de Boigneville*, du n°2 au n°26
rue de la République	rue de Château-Vignon*, du n°69 jusqu'à la rue des Collèges
place de l'Hôtel de Ville	rue des Collèges
rue Saint-Martin	rue la Pilonne (rue barrée) au n°1

*À partir de 6h, tous les véhicules stationnés sur les parkings devant les HLM, rue de Boigneville, rue de Château-Vignon (y compris son impasse et ses placettes du n°34 au n°44 - du n°48 au n°58 - du n°62 au n°68), avenue Lévis Mirepoix (n°4) ne pourront plus quitter leur emplacement avant la fin du passage de la flamme olympique estimée à 10h.

**Avertissement : tout véhicule stationné sera enlevé par la fourrière.
Les frais occasionnés seront à votre charge.**